

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 6

Le 4 décembre 2023, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

**Présents** : Messieurs Gil BERNARDI et Gilles COLLIN, Mesdames Frédérique CERVANTES, Nicole GERBE, Laëtitia SPIEGELS et Myriam BINOIS.

**Absents excusés** : Mesdames Nathalie JANET, Laurence TOUZE-ROUX et Corinne FERRAND.

**Quorum** : 5.

**Date de la convocation** : 27 novembre 2023.

**N° délibération** : 14-2023.

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

**Vu** les crédits ouverts au budget primitif au titre de l'exercice 2023,

**Vu** la décision budgétaire modificative n°1,

**Considérant** la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE avec 6 voix POUR

**ADOpte** la décision budgétaire modificative n°2 et précise que le vote par nature s'est effectué :

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **0 €**

-Pour la section d'investissement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **0 €**

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président Gil BERNARDI



Date de publication :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.*